



Nos Ministres. Extraordinaires de nos Rois Louis
 le Grand & Louis le Bienheureux. En son Conseil
 de la Chambre des Comptes. Parquoy nous avons
 ordonne & commande au Sieur de la Roche
 de sejourner & de demeurer en la Ville de
 Paris pendant le temps de son voyage & de
 son retour. Et de lui faire payer par le
 Tresorier de la Chambre des Comptes. Les
 deniers qui lui sont dus pour son voyage
 & pour son logement. Et de lui faire
 payer par le Tresorier de la Chambre des
 Comptes. Les deniers qui lui sont dus
 pour son voyage & pour son logement.

Louis de la Roche
 Secrétaire

Louis de la Roche
 Secrétaire

